

Description de la microcertification obtenue dans le cadre de la formation continue "Investigation numérique : les fondamentaux"

Le présent document, associé au plan d'études figurant en annexe, complète le "Règlement cadre pour la délivrance d'une microcertification dans le cadre d'un programme de formation continue" du 22.10.2024, et précise les modalités applicables au programme mentionné en titre.

Public cible

Cette formation en ligne, en apprentissage individuel, s'adresse aux membres des corps de police et d'autres organismes étatiques liés à la sécurité (armée, services de renseignement, justice, douanes, gardes-frontière, services administratifs communaux, cantonaux et fédéraux), aux membres de services d'investigation, de sécurité informatique, antifraudes, d'audit et de compliance des entreprises privées ou d'organisations internationales ou non-gouvernementales.

Objectifs et compétences acquises

Les objectifs, en termes de compétences à acquérir, sont les suivants :

- Acquérir une vue d'ensemble sur l'investigation numérique dans le champ de la sécurité et de la criminalité et appréhender ses enjeux actuels et futurs,
- Comprendre les principes qui président à l'exploitation des traces numériques, de leur collecte à leur interprétation, et les associer à des scénarios pratiques,
- S'initier aux méthodes et techniques de l'investigation de supports numériques, de l'investigation en ligne et du renseignement, développées dans le cadre du *Certificate of Advanced Studies* en Investigation Numérique et Analyse de données (CAS INAD).

Modalités d'évaluation des compétences acquises

- a) Type d'examen et déroulement de l'examen : examen en ligne sous forme d'un QCM d'une durée d'une heure, accessible après avoir visualisé l'intégralité des capsules vidéo du contenu de la formation sur la plateforme Moodle de l'Université de Lausanne. Un examen est organisé 4 fois par année. Le·la participant·e doit effectuer cette évaluation dans un délai de 6 mois depuis l'obtention des accès à la plateforme Moodle.
- b) Évaluation attestée par une note de 1 à 6.
- c) Conditions de réussite : obtenir une note minimale de 4 sur 6. Les notes peuvent être mises au demi-point.
- d) En cas d'obtention d'une note inférieure à 4, l'évaluation est échouée. Le·la participant·e bénéficie d'une seconde tentative qui sera organisée sous la même forme 4 semaines après l'annonce de l'échec. Un nouvel échec entraîne l'élimination définitive.
- e) Le 0 (zéro) est réservé pour une absence non justifiée à l'évaluation et pour les cas de plagiat, de fraude ou de tentative de fraude. Toute absence non justifiée ou tout plagiat de faible gravité tel que défini dans la Directive 3.15 de la Direction de l'UNIL, entraîne l'échec à l'évaluation. Le·la participant·e bénéficie alors d'une seconde et ultime tentative.

- f) Il y a échec définitif si la seconde tentative est insuffisante (note inférieure à 4 sur 6) ou si le·la participant·e ne se présente pas à l'examen à la date annoncée, ainsi que dans les situations relevant de l'article 12 du règlement cadre susmentionné.

Obtention de la microcertification

A l'issue de la formation continue "Investigation numérique : les fondamentaux", une microcertification est délivrée en cas de réussite de l'évaluation des compétences acquises dans le cadre du programme telle que décrite ci-dessus et sous réserve des situations prévues à l'article 12 du règlement cadre susmentionné.

La formation continue "Investigation numérique : les fondamentaux" est recommandée avant de suivre les autres programmes délivrés dans le cadre du CAS INAD. Sa réussite est obligatoire pour l'obtention du CAS.

Niveau de la formation dans le cadre européen de qualification (EQF)

Niveau EQF : 7

Plan d'études : Microcertification

Microcertification "Investigation numérique : les fondamentaux"

Titre de l'enseignement et responsable	Nbre de jours/heures enseignement à distance (Synchrone/Asynchrone)	Enseignement [Heures] 1j=7h	Travail personnel [heures]	Mode d'évaluation	Crédits ECTS acquis
Investigation numérique : les fondamentaux - responsables : <i>Prof. Thomas Souvignet et Quentin Rossy</i>	3	21	30	QCM	2

Date : 26.11.24